

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 733 327 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

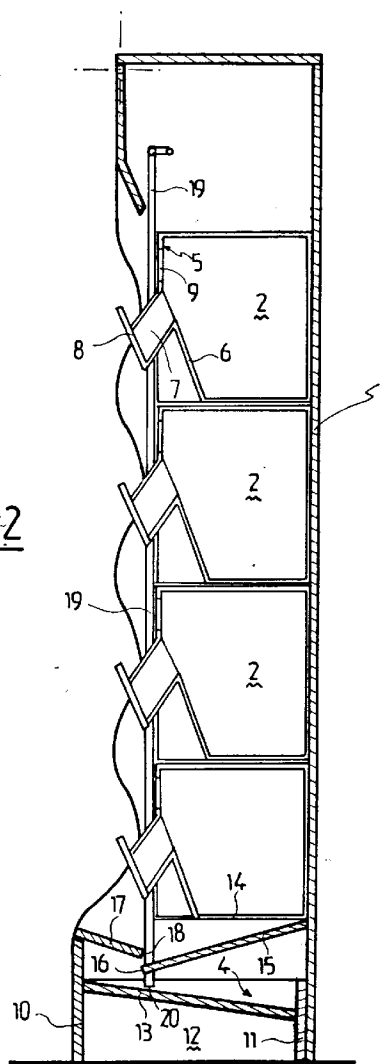
(43) Date de publication:

25.09.1996 Bulletin 1996/39(51) Int Cl.⁶: **A47F 1/03**(21) Numéro de dépôt: **96460014.2**(22) Date de dépôt: **19.03.1996**

(84) Etats contractants désignés:

BE DE DK ES GB IT NL(30) Priorité: **20.03.1995 FR 9503523**(71) Demandeur: **Dillard, Georges****22400 Planguenouale (FR)**(72) Inventeur: **Dillard, Georges****22400 Planguenouale (FR)**(74) Mandataire: **Maillet, Alain**
Cabinet Le Guen & Maillet,
38, rue Levassasseur,
B.P. 91**35802 Dinard Cedex (FR)**(54) **Dispositif de récupération dans un présentoir d'articles de confiserie, tels que des bonbons, et d'autres produits vendus en vrac**

(57) La présente invention concerne un dispositif de récupération dans un présentoir d'articles de confiserie, tels que des bonbons, ou d'autres produits vendus en vrac. Le présentoir est constitué d'un caisson sur lequel sont accrochés des bacs de distribution pourvus de goulottes servant à collecter les articles. Il est prévu, en bas du caisson du présentoir (1), un tiroir (4) de récupération des bonbons sortant de goulottes des bacs, qui est surmonté d'une planchette (17) oblique descendant vers l'arrière du caisson dont le bord frontal est décalé en avant par rapport aux ouvertures de sortie des goulottes d'une distance suffisante afin que la plupart des bonbons qui s'échappent des goulottes soient recus sur la dite planchette (17), puis renvoyés vers l'arrière pour tomber dans le tiroir et dont le bord arrière (18) est pratiquement situé au-dessus de l'intérieur du tiroir.

FIG. 2

Description

La présente invention concerne un dispositif de récupération dans un présentoir d'articles de confiserie, tels que des bonbons, et d'autres produits vendus en vrac, tels que des fruits secs, des biscuits, etc., que l'on trouve, par exemple, dans les commerces de détail.

Les présentoirs de bonbons sont particulièrement utilisés dans les commerces de grandes surfaces où les consommateurs peuvent choisir les bonbons et se servir directement sans l'aide d'une vendeuse. Depuis quelques années, les consommateurs ont pris l'habitude d'acheter des bonbons en vrac ce qui a amené petite et grande distributions à prévoir des présentoirs à plusieurs bacs de distribution disposés en batteries et contenant respectivement des bonbons de différentes sortes mais de prix identiques. Les bonbons d'un bac donné sont recueillis dans un sachet commun ou un récipient commun. Pour avoir accès aux bonbons d'un bac, le consommateur commande l'ouverture de la porte de sortie du bac et, pour extraire les bonbons du bac, utilise un rateau, par exemple en forme de louche, ou tout autre moyen adapté et s'en sert pour faire tomber des bonbons dans un sachet qu'il présente devant la porte de sortie ouverte. En pratique, comme les bonbons sont tous au même prix, le consommateur se sert généralement dans plusieurs bacs successivement. Ensuite, il fait peser son sachet en passant devant une balance électronique qui appose, en même temps, sur le sachet une étiquette indiquant le prix à payer.

A titre d'exemple, on se référera plus particulièrement au présentoir qui est décrit dans la demande de brevet français n° 93 03106 déposée par le présent demandeur le 12 mars 1993. Dans ce présentoir constitué d'un caisson, sont disposées deux colonnes de bacs de distribution qui, dans chaque colonne, sont superposés. La paroi frontale de chaque bac comporte une partie supérieure verticale et une partie inférieure oblique, descendant inclinée vers l'arrière du caisson. Sur la partie inférieure oblique, est prévue une goulotte qui descend légèrement inclinée vers l'avant, dont l'ouverture de sortie est obturée par un clapet que le consommateur peut ouvrir, et qui permet le passage des bonbons qui se déversent dans un sachet que présente le consommateur. Dans une colonne de bacs, les ouvertures de sortie sont disposées, par exemple, selon une ligne verticale. La partie supérieure de la paroi frontale présente, au-dessus de la goulotte, une ouverture permettant au consommateur de manipuler un rateau et de tirer des bonbons dans la goulotte.

Parmi les opérations qui viennent d'être décrites, la plus délicate est celle de la collecte, dans le sachet, des bonbons tirés par le rateau, une fois la porte de sortie du bac ouverte. Il arrive fréquemment que des consommateurs, même soigneux, fassent tomber quelques bonbons à côté du sachet et donc que ces bonbons se répandent par terre. La quantité de bonbons ainsi perdue est d'autant plus grande que le présentoir comprend

plus de bacs.

Un objet de l'invention consiste à prévoir, en bas du caisson du présentoir, un tiroir de récupération des bonbons dont l'ouverture d'entrée est placée de manière à prévenir la dispersion sur le sol des bonbons tombés et d'assurer la récupération dans des conditions satisfaisantes d'hygiène.

Suivant une caractéristique de l'invention, il est prévu, en bas du caisson du présentoir, un tiroir de récupération des bonbons sortant de goulottes des bacs, qui est surmonté d'une planchette oblique descendant vers l'arrière du caisson dont le bord frontal est décalé en avant par rapport aux ouvertures de sortie des goulottes d'une distance suffisante afin que la plupart des bonbons qui s'échappent des goulottes soient recus sur ladite planchette, puis renvoyés vers l'arrière pour tomber dans le tiroir et dont le bord arrière est pratiquement situé au-dessus de l'intérieur du tiroir.

Suivant une autre caractéristique, au-dessus de la partie arrière du tiroir, est disposée une tablette oblique descendant vers l'avant du caisson dont le bord avant est situé légèrement au-dessus du bord arrière de ladite planchette de manière à constituer avec celle-ci une chicane qui permet à un bonbon de passer entre la tablette et la planchette mais qui empêche le passage d'une main.

Suivant une autre caractéristique, le fond du tiroir est oblique descendant vers l'arrière.

Suivant une autre caractéristique, le tiroir est verrouillable.

Suivant une autre caractéristique, le tiroir comporte une encoche qui peut recevoir le bas d'un barreau de verrouillage.

Les caractéristiques mentionnées ci-dessus de la présente invention, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation de l'invention, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue schématique de face d'un présentoir selon l'invention,

la Fig. 2 est une vue en coupe verticale du présentoir de la Fig. 1, selon la le plan II-II, et

la Fig. 3 est une vue en coupe verticale semblable à la vue de la Fig. 2 mais le tiroir de récupération ayant été tiré en avant.

En se référant aux Figs. 1 et 2, le présentoir comprend un fond vertical 1 auquel sont fixés par accrochage des bacs de distribution 2. Les bacs 2 sont accrochés de manière à former trois colonnes verticales voisines. Des parois latérales 3 sont montées sur le fond 1 et encadrent les colonnes de bacs 2.

Dans la partie basse du présentoir, sous les colonnes de bacs 2, se loge, entre les parois latérales 3, un tiroir 4.

Comme le montre la coupe de la Fig. 2, chaque bac

2 comporte une paroi frontale formée d'une partie avant verticale 5 surmontant une partie avant oblique 6 qui descend vers l'arrière. Sur la partie oblique 6, est installée une goulotte oblique 7 qui descend en saillie vers l'avant et qui est fermée, à l'avant, par un clapet 8 qui peut être ouvert à la demande. Au dessus de la goulotte 7, dans la partie verticale 5, est prévue une ouverture 9 qui permet au consommateur, à l'aide d'un râteau, non montré, de faire monter des bonbons dans la goulotte 7.

Le fonctionnement normal des bacs du présentoir est le suivant: le consommateur ayant fait monter des bonbons dans la goulotte 7, présente devant le clapet 8 un sachet et, en ouvrant le clapet 8 et il fait tomber les bonbons dans le sachet. Comme mentionné ci-dessus, ce fonctionnement normal n'est pas toujours respecté, éventuellement par maladresse, si bien que des bonbons épars échappent au sachet et tombent.

Le tiroir 4 est constitué par une paroi avant 10, une paroi arrière 11, deux parois latérales 12 respectivement adjacentes aux parois latérales 3 du présentoir, et un fond 13. Comme le montrent les Figs. 2 et 3, le fond 13 est, de préférence, oblique descendant vers l'arrière. Les parois latérales 12 sont rectangulaires et ont la même hauteur que la paroi arrière 11. La paroi avant 10 est plus haute.

Au-dessus du tiroir 4, mais au-dessous de la paroi inférieure 14 du bac inférieur de distribution 2, est montée entre les deux parois 3 une tablette 15 dont le bord avant 16 est sensiblement au-dessous des ouvertures des goulottes 7. De préférence, la tablette 15 est oblique descendant vers l'avant.

En face, plus en avant que la tablette 15, est prévue une planchette 17, également montée entre les deux parois latérales 3, qui a une orientation oblique descendant vers l'arrière, avec un bord arrière 18 qui est situé au-dessus du bord 16. La tablette 15 et la planchette 17 constituent une chicane, les bonbons épars tombant des goulottes 7 étant renvoyés par la planchette 17 vers la tablette 15 et passant entre les bords 18 et 16 pour être recueillis dans le tiroir 4 sur le fond 13.

La distance entre les bords 18 et 16 est juste suffisante pour le passage d'un bonbon, mais trop petite pour qu'on puisse y glisser une main afin de saisir les bonbons recueillis dans le tiroir 4. Ainsi les bonbons tombés sont donc protégés contre le vol.

La Fig. 3 montre comment le tiroir 4 tiré vers l'avant permet de récupérer les bonbons. Evidemment, des moyens de verrouillage sont prévus pour empêcher toute personne non autorisée de retirer le tiroir 4.

Ces moyens de verrouillage sont, de préférence, constitués par des barreaux verticaux latéraux, tels que 19 à la Fig. 3, dont l'extrémité inférieure 20 vient, en position verrouillée, se loger dans une encoche 21 prévue sur le bord supérieur de la paroi 12.

De préférence, ces barreaux 19 servent aussi de moyens de verrouillage qui empêchent, comme dans la demande de brevet précitée n° 93 03106, de faire coulisser les couvercles des bacs latéraux 2. Des moyens

de déverrouillage de ces barreaux sont prévus qui permettent le déverrouillage des couvercles des bacs pour remplir ces derniers et le déverrouillage du tiroir 4 pour récupérer les bonbons tombés.

Revendications

1. Dispositif de récupération dans un présentoir d'articles de confiserie, tels que des bonbons, ou d'autres produits vendus en vrac, ledit présentoir étant constitué d'un caisson sur lequel sont accrochés des bacs de distribution pourvus de goulottes servant à collecter lesdits articles, caractérisé en ce qu'il est prévu, en bas du caisson du présentoir (1), un tiroir (4) de récupération des bonbons sortant de goulottes des bacs, qui est surmonté d'une planchette (17) oblique descendant vers l'arrière du caisson dont le bord frontal est décalé en avant par rapport aux ouvertures de sortie des goulottes d'une distance suffisante afin que la plupart des bonbons qui s'échappent des goulottes soient recueus sur ladite planchette (17), puis renvoyés vers l'arrière pour tomber dans le tiroir et dont le bord arrière (18) est pratiquement situé au-dessus de l'intérieur du tiroir.
2. Dispositif de récupération selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au-dessus de la partie arrière du tiroir (4), est disposée une tablette (15) oblique descendant vers l'avant du caisson dont le bord avant (16) est situé légèrement au-dessous du bord arrière (18) de ladite planchette (17) de manière à constituer avec celle-ci une chicane qui permet à un bonbon de passer entre la tablette (15) et la planchette (17) mais qui empêche le passage d'une main.
3. Dispositif de récupération selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le fond du tiroir (4) est oblique descendant vers l'arrière.
4. Dispositif de récupération selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le tiroir (4) est verrouillable.
5. Dispositif de récupération dans un présentoir du type comportant des barreaux verticaux servant à verrouiller lesdits bacs, selon la revendication 4, caractérisé en ce que le tiroir (4) comporte une encoche (21) qui peut recevoir le bas (20) d'un barreau de verrouillage (19).

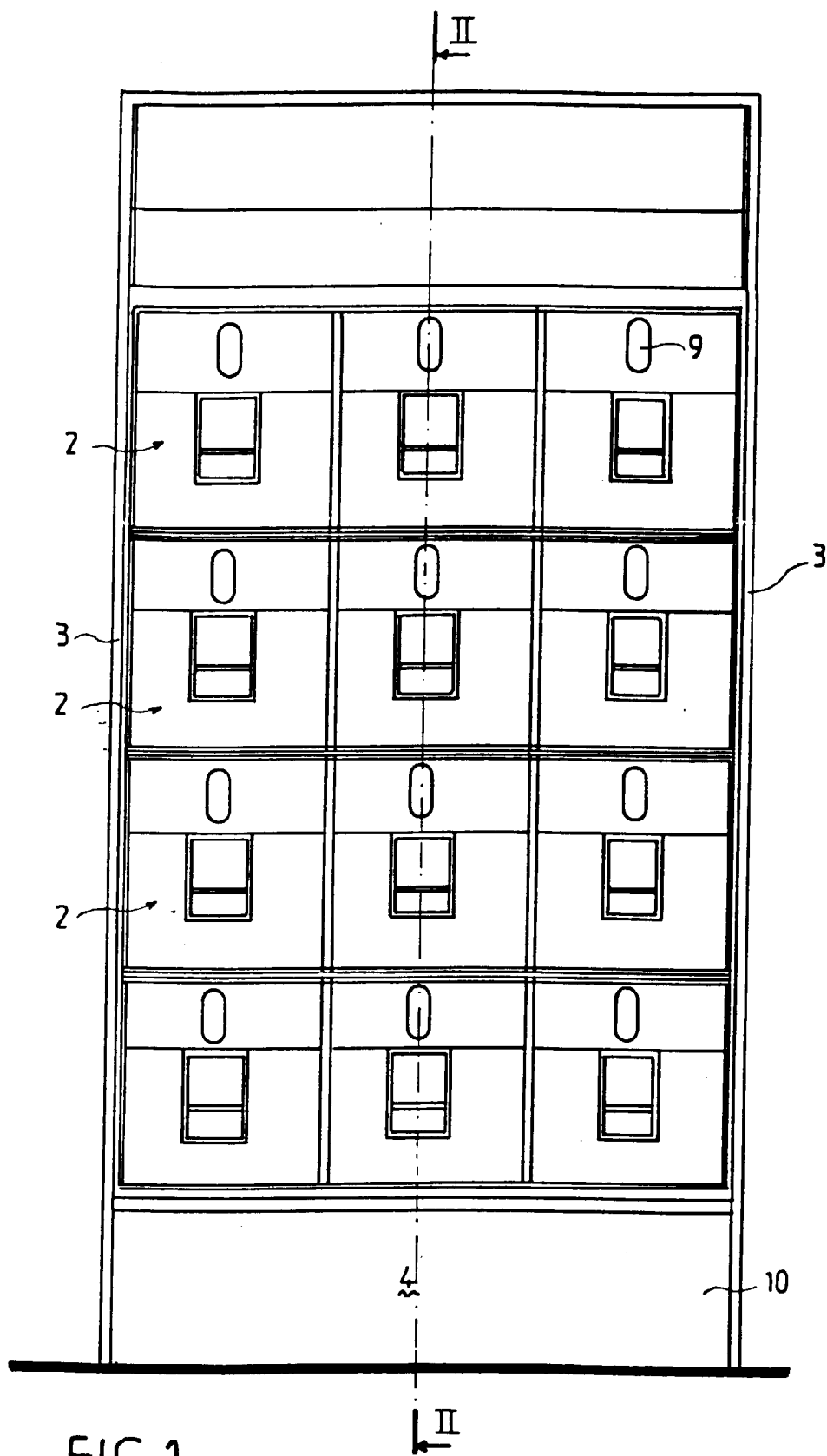


FIG. 1

FIG. 2

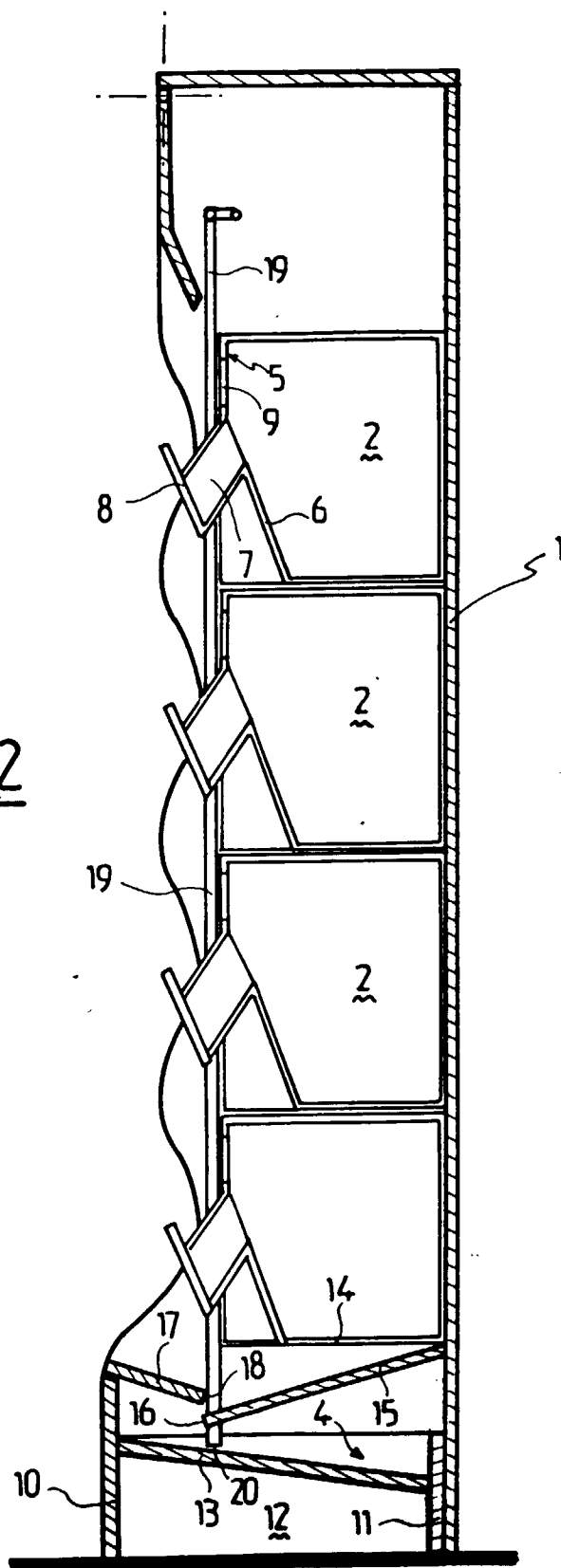
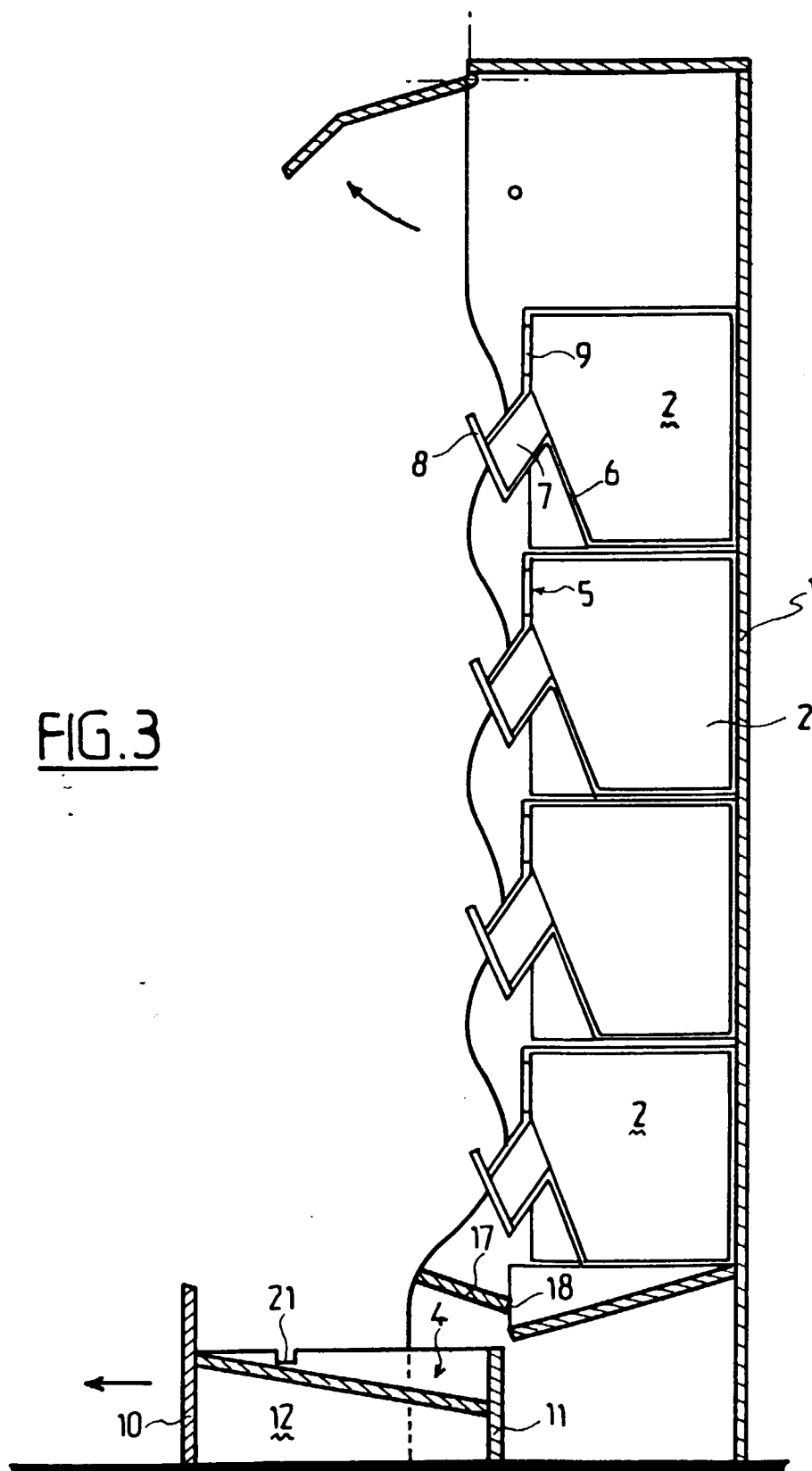


FIG.3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 96 46 0014

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	EP-A-0 341 014 (T.G. SMITH (LIVERPOOL) LTD.)	1	A47F1/03
A	* abrégé; figures 1,2,4 *	2	
	* colonne 4, ligne 23 - colonne 5, ligne 8 *		

A	CA-A-1 206 451 (SANTANTONIO LOUIS) * figures 1,3 *	1,2	

A	EP-A-0 614 637 (DILLARD, GEORGES) * abrégé; figures 1-3 *	1	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14 Juin 1996	Examineur Jones, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire I : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)